

Nous sommes, bien sûr, à la veille de commettre la plus grande bêtise, quelque chose, je crains, qui va assombrir tout notre avenir. Je prie les honorables sénateurs de bien y songer. Nous avons commencé en petit à aider des personnes qui travaillaient à plein temps, c'est-à-dire des travailleurs miséreux, par le moyen de prestations de bien-être.

Vous voyez, les assistés sociaux se retrouvent dans des situations fort complexes. Mettons un homme qui travaille et gagne \$300 par mois; à côté de lui, il s'en trouve un autre qui reçoit \$290 par mois en prestations de bien-être. Par contre celui-ci qui touche des prestations de bien-être a droit aussi aux soins médicaux, aux soins dentaires, aux médicaments et que sais-je, qui valent tous ensemble pour une famille de quatre personnes, au bas mot \$40 par mois. Le travailleur, lui, est là qui s'étonne de toucher \$30 ou \$40 de moins par mois simplement parce qu'il n'est pas allé établir son admissibilité aux prestations de bien-être.

Ce qui se produit, c'est qu'un homme se présente au service du bien-être et se plaint: «Je ne peux pas joindre les deux bouts; je vais être obligé de laisser mon travail et de me mettre sur le secours direct.» Le travailleur social le rassure: «Ne vous tourmentez pas. Continuez de travailler et je vais voir ce que je peux faire pour vous.» Ce dernier doit ensuite obtenir du Conseil l'autorisation de verser une certaine somme à ce requérant et le Conseil répond: «Et si nous ouvrons cette porte, où en serons-nous?»

Une province a ouvert la porte et elle est souvent accusée d'avoir de l'argent à brûler. Elle le brûle de façon assez acceptable. L'Alberta est la seule province qui se donne la peine d'œuvrer en ce sens. Les provinces d'Ontario et de Québec peuvent également le faire, mais elles s'en abstiennent. Des provinces se livrent à des sottises comme d'inscrire un homme au bien-être et dépenser \$270 par mois, plutôt que de l'aider en lui remettant \$50 ou \$70 de plus par mois. Ces cas sont observés. Je n'exagère pas.

Si nous entreprenons de suppléer au salaire, nous allons engouffrer le travailleur indigent dans la magie du bien-être et sa route sera sans issue. Cela ne sera plus, reconnaissons-le, une simple bévue; ce sera une erreur monumentale. Ce comité est entré en scène juste à temps pour permettre au gouvernement de notre pays de faire à nouveau le point de la situation et de se rendre compte dans quel guépier on est en train de se fourrer.

Comment nous en sommes arrivés là, je l'ignore. Je suppose que je devrais le savoir mais il est nécessaire de mettre notre matière grise en commun pour trouver comment s'en sortir parce que le pauvre actif est un producteur et il ne faudrait pas qu'il dépende du système d'aide sociale. Si nous n'arrivons pas à établir cela, nous aurons ouvert le coffret de Pandore. Si on laisse le pauvre continuer à travailler au salaire minimum ou à un salaire inférieur et si on lui permet de se procurer un soutien matériel quelconque par l'intermédiaire du système d'aide sociale, alors le salaire minimum ne signifie plus rien. C'est le retour aux salaires d'exploitation ou pire encore parce que le travailleur saura désormais qu'il peut se procurer ailleurs ce que le patron ne lui verse pas; et le patron le saura lui aussi. Voilà le genre de situation qui nous attend, et si nous laissons les choses en arriver là, nous ferons vraiment une grande enjambée en

[L'honorable M. Croll.]

arrière. Nous devons donc refuser à ces gens l'aide qu'ils réclament.

J'ai dit plus tôt que près de 250,000 personnes remplissaient les conditions pour faire une demande d'aide. Pour les encourager à ne pas se prévaloir de ce système, il nous faut d'une façon quelconque arriver à effacer la ligne insidieuse qui démarque actuellement le pauvre actif du pauvre à la charge de l'aide publique. Nous avons longuement pensé à cette question. Moi-même, et chacun des membres du comité y avons réfléchi et en avons longuement discuté. Je pense qu'il ne reste qu'une seule voie; élargir les normes d'admissibilité au revenu minimum garanti. Lorsque je parle d'élargir ces normes, il y a une autre constatation qui pourrait être intéressante: 1,250,000 Canadiens reçoivent aujourd'hui un revenu minimum garanti. Nous en parlons comme s'il s'agissait de quelque chose de nouveau, de tout à fait révolutionnaire. Je vais vous dire dans quels secteurs vous trouverez ces gens. Il y a 1,600,000 personnes qui touchent des prestations de vieillesse. La moitié d'entre elles remplissent des formules d'impôt sur le revenu, selon la méthode de l'impôt négatif, et ainsi ces dernières reçoivent leurs suppléments, ce qui équivaut au revenu minimum garanti. C'est ce que nous avons consigné dans le rapport. Il y a 1,400,000 Canadiens qui touchent des prestations de l'assistance publique; 450,000 d'entre eux reçoivent des prestations à long terme.

Tout ce que je suggère, c'est que nous devrions élargir la base et inclure certaines personnes des autres secteurs, les 1,250,000 personnes dont le revenu de base est insuffisant—pour 800,000 d'entre elles, c'est à cause du système qui permet de percevoir l'argent des riches et de le distribuer aux pauvres par le truchement de l'impôt sur le revenu négatif, sans qu'il y ait de vérification des moyens d'existence, vérification qui est contenue dans la formule habituelle d'impôt que ces 800,000 personnes ont remplie depuis trois ans. Il n'y en a pas toujours eu 800,000; leur nombre s'est accru.

Quatre cent cinquante mille d'entre eux perçoivent un revenu minimum insuffisant de l'assistance sociale. Il s'agit d'habités, assistés socialement depuis plus de trois ans.

L'honorable M. Aseltine: Où avez-vous trouvé tous ces chiffres?

L'honorable M. Croll: Le ministère vous fournira le chiffre du nombre des assistés sociaux. Nous les avons consignés au compte rendu de nos séances de comité.

On nous a d'abord dit à Toronto qu'il y en avait au moins 50,000. Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) vous indiquera les chiffres concernant le Nouveau-Brunswick. De toute façon, ils proviennent d'une documentation. Cet argent est versé, surtout aux 450,000 personnes, sans conseil, ni planification, ni directives, ni encouragements ou espoir et de façon indigne. Il est remis par l'intermédiaire de l'assistance sociale simplement sous forme de chèques.

Vient maintenant l'autre moitié du problème qui me semble totalement inexcusable. Je ne peux pas me l'expliquer ni, j'en suis sûr, vous non plus. Il s'agit des déshérités. Je vous ai parlé des aveugles, des infirmes, des vieillards, et des femmes chefs de famille. Vous rendez-vous compte que nous avons dans ce pays 160,000 femmes chefs de familles élevant 350,000 enfants? Il s'agit de femmes divorcées, de veuves ou de femmes dont les maris sont emprisonnés.